

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 1
1014 Lausanne

Réf. : CS/15025072

Lausanne, le 10 avril 2019

Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Yves Ravenel ensuite de son interpellation - Production laitière vaudoise - situation préoccupante (15_INT_425)

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat souhaite communiquer au Grand Conseil sa réponse à la détermination Yves Ravenel, votée à l'unanimité par le Parlement le 7 février 2017 (15_INT_425 – résol.). Préalablement, le Gouvernement tient à exprimer sa solidarité face aux familles de producteurs de lait qui traversent une période tourmentée.

a) Le contexte du marché laitier

Le niveau des prix du lait très bas payés aux producteurs ont pour cause plusieurs facteurs. Depuis la libéralisation des contingents laitiers en 2009, les quantités de lait produites dans notre pays n'ont cessé de croître alors qu'elles diminuent dans notre canton. Les stocks de poudre de lait et de beurre importants ainsi que les comportements spéculatifs de certains acteurs ont pesé sur les cours mondiaux et par ricochet sur le prix du lait en Suisse. Alors que la situation se rétablit dans l'Union Européenne et que les indicateurs sont au vert, le prix du lait suisse stagne toujours. Ceci est révélateur d'un marché dans lequel la transparence et les rapports de force ne sont pas équilibrés au sein de l'interprofession suisse du lait.

b) Donner des perspectives aux producteurs de lait vaudois

Dans un marché national, voire international pour les fromages, les leviers d'action d'un canton sont limités. Toutefois, le Conseil d'Etat a pris une série de 7 mesures dans les domaines de la transparence du marché, de la formation, du soutien aux structures et à l'élevage ainsi qu'une incitation à conquérir de nouveaux marchés. Ces mesures font l'objet du rapport sur la production laitière que le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil.

La formation et la vulgarisation permettent de donner les outils et compétences nécessaires aux producteurs de lait pour affronter un contexte économique et climatique incertains. L'encouragement à l'autonomie fourragère dans l'alimentation des vaches laitières constitue une promesse sur laquelle des marques existantes ou nouvelles pourront se différencier. En soutenant la conversion des exploitations laitières vers le lait de foin, le Conseil d'Etat entend sécuriser l'approvisionnement en lait des 36 sociétés coopératives produisant du Gruyère dans le Canton de Vaud.

c) Financement

L'ensemble des 7 mesures représente un soutien financier aux producteurs de lait vaudois de CHF 10 millions réparti sur 5 ans entièrement compensé au sein du Département de l'économie, de l'innovation et du sport. Les compensations ont été possibles notamment en fixant de nouvelles priorités dans le cadre des budgets alloués.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- SAGR